

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830
Date d'émission: 12/07/2021 Date de révision: 08/03/2021 Remplace la version de: 04/12/2017 Version: 5.0

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : 5IN1 PU GLUE (A)
UFI : 35YC-4YDJ-U10S-6T8R
Code du produit : 687118
Type de produit : 2K-adhésifs

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Maumo international B.V.
P.O. Box 441
2990 AK Barendrecht - Nederland
T +31 (0)180 699234
info@maumo.nl

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	
Luxembourg	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussel	+352 8002 5500	Numéro gratuit avec accès 24/24 et 7/7. Des experts répondent à toutes les questions urgentes sur des produits dangereux en français ou en allemand
Suisse	Tox Info Suisse	Freiestrasse 16 8032 Zürich	145	(de l'étranger : +41 44 251 51 51) Cas non-urgents: +41 44 251 66 66

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2

H319

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP)



GHS07

Mention d'avertissement (CLP)

: Attention

Mentions de danger (CLP)

: H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P264 - Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.
P280 - Porter un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P337+P313 - Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés

: Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration supérieure à 0,1%.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Aucune donnée disponible

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
1,1', 1'', 1'''-ÉTHYLÈNE DINITRILO TÉTRAPROPANE-2-OL	N° CAS: 102-60-3 N° CE: 203-041-4 N° REACH: 01-2119552434-41	20 – 50	Eye Irrit. 2, H319
GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE)TRIAMINE	N° CAS: 64852-22-8	1 – 3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 3, H412

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas de symptômes respiratoires: Appeler Appelez immédiatement un médecin.
Premiers soins après contact avec la peau	: Enlever les vêtements contaminés. Laver la peau avec beaucoup d'eau. En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.
Premiers soins après contact oculaire	: Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Rincage à l'eau immédiat et prolongé en maintenant les paupières bien écartées (15 minutes au moins). Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
Premiers soins après ingestion	: Consulter immédiatement un médecin. Ne rien donner à boire à un sujet inconscient. Ne pas faire vomir sans l'avis d'un médecin. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Aucune caractéristique et aucun effet caractéristiques connus.
------------------	--

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Eau pulvérisée, poudre sèche, mousse, Dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Pas d'informations supplémentaires disponibles.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Évitez l'inhalation de produits de combustion.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Sous l'action de la chaleur, danger d'éclatement par augmentation de la pression interne. Refroidir à l'eau pulvérisée les capacités exposées à la chaleur.
Protection en cas d'incendie	: Porter des vêtements résistant au feu/aux flammes/ignifuges. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Norme EN 469 - Vêtements de protection pour pompiers. Norme - EN 659 : Gants de protection pour les pompiers. Norme EN 137 - Appareil respiratoire autonome à air comprimé à circuit ouvert avec masque complet. Bottes.
Autres informations	: Sortez les conteneurs de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque personnel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection	: Protection complète du corps.
Procédures d'urgence	: Ventiler la zone de déversement. Éviter le contact avec la peau et les yeux.
Mesures antipoussières	: Essayer d'arrêter la fuite sans prendre de risque.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection	: Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".
--------------------------	--

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Ne laissez pas le produit pénétrer les égouts ou se mélanger aux eaux de surface ou souterraines.

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Pour la rétention : Aspirer le produit renversé/fuite dans un récipient adapté. Cf. chapitre 10. Absorber le liquide restant avec du sable ou avec un absorbant inerte et l'emporter en lieu sûr. Assurer une ventilation d'air appropriée. Pour l'élimination des matières imprégnées, se reporter à la rubrique 13 : "Considérations relatives à l'élimination".
- Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Utiliser des récipients de rejet adéquats.
- Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Porter des vêtements de protection (voir chapitre 8).

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Le rejet dans l'environnement doit être évité. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Se procurer les instructions spéciales avant utilisation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

- Conditions de stockage : Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés. Conserver si possible dans un endroit frais, bien aéré et à l'abri de produits incompatibles. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 10 : "Stabilité et Réactivité".
- Lieu de stockage : Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités. Voir la rubrique 10 consacrée aux matériaux incompatibles.
- Prescriptions particulières concernant l'emballage : Ne pas stocker dans des contenants non étiquetés.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

1,1', 1'', 1''' - ÉTHYLÈNE DINITRILÉ TETRAPROPANE-2-OL (102-60-3)	
DNEL/DMEL (Travailleurs)	
A long terme - effets systémiques, cutanée	4,2 mg/kg poids sec
A long terme - effets systémiques, inhalation	29,4 mg/m ³
DNEL/DMEL (Population générale)	
A long terme - effets systémiques, orale	2,5 mg/kg poids sec
A long terme - effets systémiques, inhalation	8,7 mg/m ³
A long terme - effets systémiques, cutanée	2,5 mg/kg poids sec

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

1,1', 1'', 1'''- ÉTHYLÈNEDINITRILOTÉTRAPROPANE-2-OL (102-60-3)	
PNEC (Eau)	
PNEC aqua (eau douce)	0,085 mg/l
PNEC aqua (eau de mer)	0,0085 mg/l
PNEC aqua (intermittente, eau douce)	1,51 mg/l Émission discontinue
PNEC (Sédiments)	
PNEC sédiments (eau douce)	0,193 mg/kg
PNEC sédiments (eau de mer)	0,0193 mg/kg
PNEC (Sol)	
PNEC sol	0,0183 mg/kg dans l'environnement terrestre
PNEC (STP)	
PNEC station d'épuration	70 mg/l

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

L'équipement de protection individuelle devrait être choisi selon les normes CEN et en discussion avec le fournisseur de l'équipement de protection. Étant donné que les contrôles techniques appropriés doivent toujours être prioritaires par rapport aux équipements de protection individuelle, une bonne ventilation sur le lieu de travail doit être assurée, en utilisant une ventilation d'échappement locale efficace. Le lieu de travail devrait être équipé d'une douche d'urgence et d'un bassin oculaire. Lavabo pour les yeux et le visage. Essayez de maintenir les niveaux d'exposition aussi bas que possible grâce à une protection maximale assurée grâce à temps de remplacement plus courts.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

Équipement de protection individuelle:

Gants. Vêtements de protection. Lunettes de sécurité. Masque anti-poussières/aérosols avec filtre type P1, P2, P3.

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Utiliser une protection oculaire conforme à la norme EN 166 conçue pour protéger contre les éclaboussures

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Vêtements de protection à manches longues. En cas d'utilisation d'un équipement de protection individuelle, il doit porter le marquage CE conformément à la directive 89/686 / CE. Pour plus d'informations sur les équipements de protection individuelle (stockage, utilisation, nettoyage, maintenance, classe de protection,...) consulter le brochure d'information fournie par le fabricant. EN ISO 20344. Enlever vêtements et chaussures contaminés. Lavez avec du savon et de l'eau. Chaussures de sécurité. Catégorie 1

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Protection des mains:

Gants de protection en caoutchouc nitrile. Gants résistants aux produits chimiques (conformément à la norme européenne EN 374 ou similaire). Catégorie III. Le choix d'un gant approprié ne dépend pas seulement du matériau, mais aussi d'autres caractéristiques de qualité et il diffère d'un fabricant à l'autre. Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fabricant. Choisissez le matériau des gants en tenant compte des temps de pénétration, des degrés de perméation et de la dégradation. Consulter les préconisations du fabricant. Dans la mesure où le produit est constitué de plusieurs substances, la durabilité du matériau des gants ne peut pas être estimée et doit être testée avant utilisation. Les gants doivent être remplacés lorsqu'ils sont usés. Cela dépend de la durée et de la méthode d'utilisation. Pour un contact continu, nous recommandons des gants avec un temps de percée d'au moins 240 minutes, avec un temps de percée de plus de 480 minutes étant préféré. Nous recommandons la même chose pour les travaux de courte durée ou la protection contre les éclaboussures. Nous sommes conscients que des gants appropriés offrant ce niveau de protection peuvent ne pas être disponibles. Dans ce cas, un temps de percée plus court peut être acceptable, à condition que les procédures d'entretien approprié et de remplacement en temps opportun soient suivies. L'épaisseur du gant n'est pas une bonne mesure de la résistance du gant à un produit chimique, car elle dépend de la composition exacte du matériau dont sont faits les gants. Epaisseur du matériau : 0,5 mm

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Masque complet / demi / quart (EN 136/140). Type ABEK-P2 (filtre combiné pour gaz, vapeurs et particules, code couleur: marron / gris / jaune / vert / blanc). Lorsque les travailleurs sont confrontés à des concentrations supérieures aux limites d'exposition, ils doivent porter des masques appropriés et agréés

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Éviter le rejet dans l'environnement. Les émissions des processus de production, y compris les émissions des équipements de ventilation, doivent être contrôlées pour assurer la conformité avec la législation sur la protection de l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Noire.
Odeur	: Pas disponible
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: > 200 °C
Inflammabilité	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: 182 °C
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: Pas disponible
pH	: Pas disponible
Viscosité, cinématique	: 3000 mm²/s
Viscosité, dynamique	: 3000 mPa·s
Solubilité	: Pas disponible
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 0,1 Pa
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Densité	: 1 g/cm³
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Pas disponible
Taille d'une particule	: Aucune donnée disponible
Distribution granulométrique	: Aucune donnée disponible
Forme de particule	: Aucune donnée disponible
Ratio d'aspect d'une particule	: Aucune donnée disponible
État d'agrégation des particules	: Aucune donnée disponible
État d'agglomération des particules	: Aucune donnée disponible

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Surface spécifique d'une particule : Aucune donnée disponible
Empoussiérage des particules : Aucune donnée disponible

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Teneur en COV : 0 Directive européenne 2010/75 / UE

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit n'est pas réactif dans les conditions normales d'utilisation, de stockage et de transport.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Aucune dans des conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir rubrique 7).

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucune donnée disponible.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE)TRIAMINE (64852-22-8)	
DL50 orale	2690 mg/kg
DL50 voie cutanée	12500 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Provoque une sévère irritation des yeux.
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé
Danger par aspiration : Non classé

2K FAST FIX BLACK 60 SEC (A)

Viscosité, cinématique	3000 mm²/s
------------------------	------------

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Indications complémentaires : Les informations expérimentales relatives aux propriétés écotoxicologiques du produit lui-même ne sont pas disponibles. Ne pas laisser le produit se répandre dans l'environnement. Ne pas rejeter dans les eaux souterraines, dans les eaux de surface ou dans les égouts. En cas de contamination du sol ou des plans d'eau, en informer les autorités compétentes.

GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE)TRIAMINE (64852-22-8)

CL50 - Poisson [1]	68 mg/l
--------------------	---------

12.2. Persistance et dégradabilité

2K FAST FIX BLACK 60 SEC (A)

Persistance et dégradabilité	Pas d'information disponible.
------------------------------	-------------------------------

12.3. Potentiel de bioaccumulation

2K FAST FIX BLACK 60 SEC (A)

Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible concernant la bioaccumulation.
------------------------------	---

12.4. Mobilité dans le sol

2K FAST FIX BLACK 60 SEC (A)

Mobilité dans le sol	Pas d'information disponible
----------------------	------------------------------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

2K FAST FIX BLACK 60 SEC (A)

Résultats de l'évaluation PBT	Ce mélange ne contient pas de substance évaluée comme étant une substance PBT ou vPvB à une concentration supérieure à 0,1%.
-------------------------------	--

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Autres effets néfastes : Pas d'information disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets : Recycler le produit au maximum. Les résidus de produit doivent être considérés comme des déchets dangereux. Un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Recommandations pour le traitement du produit/emballage : S'il n'est pas vide, éliminer ce récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications complémentaires

: La classe de danger des déchets, que ce produit contient en partie, doit être évaluée conformément à la législation applicable.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / RID /

ADR	IMDG	IATA	RID
14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification			
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU			
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.3. Classe(s) de danger pour le transport			
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.4. Groupe d'emballage			
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
14.5. Dangers pour l'environnement			
Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible	Aucune donnée disponible
Pas d'informations supplémentaires disponibles			

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport

: Produit non dangereux au sens des réglementations de transport

Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

Transport maritime

Aucune donnée disponible

Transport aérien

Aucune donnée disponible

Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
20.	dibutylbis(pentane-2,4-dionato-O,O')étain	Composés organostanniques

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Liste de restriction de l'Union européenne (annexe XVII de REACH)

Code de référence	Applicable sur	Titre de l'entrée ou description
3(b)	2K FAST FIX BLACK 60 SEC (A) ; GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE) TRIAMINE ; 1,1', 1'', 1'''-ÉTHYLÈNEDINITRILOTE TRAPROPANE-2-OL	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10
3(c)	GLYCERYL POLY(OXYPROPYLENE) TRIAMINE	Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classe de danger 4.1

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Teneur en COV : 0 Directive européenne 2010/75 / UE

Directive 2012/18/EU (SEVESO III)

Seveso Indications complémentaires : Aucun(e)

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : WGK: 1, Présente un faible danger pour l'eau (Classification selon la AwSV, Annexe 1)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BImSchV)

Classe de stockage (LGK, TRGS 510) : LGK 10 - Liquides inflammables

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : dibutylbis(pentane-2,4- dionato-O,O')étain est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : dibutylbis(pentane-2,4- dionato-O,O')étain est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Date de révision	Modifié	
2.1	Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement	Enlevé	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Premiers soins après contact avec la peau	Modifié	
4.2	Symptômes/effets	Modifié	
4.2	Symptômes/effets après contact oculaire	Enlevé	
4.2	Symptômes/effets après contact avec la peau	Enlevé	

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
4.3	Autre avis médical ou traitement	Modifié	
5.2	Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	Modifié	
5.3	Autres informations	Ajouté	
5.3	Mesures de précaution contre l'incendie	Modifié	
5.3	Protection en cas d'incendie	Modifié	
6.3	Pour la rétention	Modifié	
6.4	Référence à d'autres rubriques (8, 13)	Modifié	
7.1	Mesures d'hygiène	Enlevé	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Conditions de stockage	Modifié	
8.2	Contrôle de l'exposition de l'environnement	Modifié	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Protection oculaire	Modifié	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
8.2	Équipement de protection individuelle	Modifié	
8.2	Contrôles techniques appropriés	Modifié	
9.1	Densité	Modifié	
9.1	Viscosité, dynamique	Modifié	
9.2	Teneur en COV	Ajouté	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
13.1	Indications complémentaires	Ajouté	
14.6	Mesures de précautions pour le transport	Ajouté	
15.1	Teneur en COV	Ajouté	
15.1	Classe de stockage (LGK, TRGS 510)	Ajouté	

Abréviations et acronymes	
ADR	Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route
N° CAS	Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service
CE50	Concentration médiane effective
CLP	Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008
DNEL	Dose dérivée sans effet
IATA	Association internationale du transport aérien
IMDG	Code maritime international des marchandises dangereuses
CL50	Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane)
LD50	Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane)

5IN1 PU GLUE (A)

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Abréviations et acronymes	
PBT	Persistant, bioaccumulable et toxique
PNEC	Concentration(s) prédite(s) sans effet
REACH	Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006
RID	Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer
TLM	Tolérance limite médiane
FDS	Fiche de Données de Sécurité
COV	Composés organiques volatiles
WGK:	Classe de pollution des eaux
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable
N° CE	Numéro de la Communauté européenne

Sources des données

: Méthode de classification: . Dangers physico-chimiques : La classification du produit est dérivée des critères du règlement CLP, annexe I, partie 2. Les méthodes d'évaluation des propriétés chimiques et physiques sont présentées dans la partie 9. Dangers pour la santé : la classification du produit est basée sur les méthodes de calcul de l'annexe I du CLP, partie 3, sauf indication contraire dans la partie 11. Dangers pour l'environnement : La classification du produit est basée sur les méthodes de calcul de l'annexe I du CLP, partie 4, sauf indication contraire dans la partie 12.

Autres informations

: DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Texte intégral des phrases H et EUH	
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.